



PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024
A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

2^e séance

La séance est présidée par Mme Joëlle Eymann, présidente.

Membres du Conseil général présents (34 membres, y compris la présidente) : Mmes et MM. Aubert Nicolas (PLR), Baba Cyprien (POP), Bolay Mercier Corine (PS), Bologna Vivian (POP), Breguet Dominique (PLR), Buirette William (PLR), Chopard François (PLR), Dänzer Théo (PLR), Debets Anne-Lise (POP), de la Reussille Théo (POP), Donzé Martine-Eliane (PVL), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Eschler Pierre-Yves (POP), Eymann Joëlle (PS), Galvani Joël (Les Verts), Giallanza Giancono (PS), Jacot Alexandre (PLR), Jaques Bernadette (PLR), Kinkel Karen (PLR), Krebs Alain (PLR), Reichen Anne (POP), Reichen Stéphane (PS), Reichen Sylvie (PS), Rosselet Michel (PLR), Santschi Gérard (PS), Schaffner François (PLR), Spahr Peter (PLR), Surdez Pierre (PLR), Tissot Cyril (Les Verts), von Allmen Evelyne (PLR), Zaslowski Suzanne (POP), Zaugg Nicolas (PLR), Zbinden Philippe (PLR).

Membres suppléants présents (7 membres) : MM. Renk Hans-Peter (POP), Mounchemie Gabriel (POP), Trugli Vincenzo (PLR), Ouchrif Yasser (PS), Jequier Michel (PLR), Produit Benoît (PS) et Mme Solomatina Irina (Les Verts).

Membres du Conseil général excusés (7 membres) : Mmes Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), Schaffner Corinne (PLR), Produit Yasmina (PS), MM. Alima Joseph (POP), Blanchard Lobsang (POP), Taillard David (PS), von Allmen Valentin (PLR).

Conseil communal : MM. von Allmen Anthony (PLR), président, Berly Michaël (POP), vice-président, et Mmes et M. Favre Sarah (PLR), Jeanneret Catherine (PLR) et Rouault Philippe (Les Verts).

En préambule, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, relève qu'une liste de présence est dorénavant établie pour les membres suppléants du Conseil général, et leur rappelle de ne pas oublier de la signer.

A la suite de quelques confusions au niveau des présences des membres suppléants, **M. Vivian Bologna**, POP, confirme que c'est M. Gabriel Mounchemie qui remplace M. Lobsang Blanchard.

Mme Joëlle Eymann, présidente :

- Le Bureau s'est réuni à 19h15 et a adopté le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024, sans modification et avec remerciements à son auteur.

DU 26 SEPTEMBRE 2024

Un courrier de la famille Gogniat a été adressé au Bureau du Conseil général concernant les mesures à prendre en matière de trafic routier dans le quartier de Beau-Site au Locle. Ce courrier étant transmis en copie au Conseil général, je ne vais pas en donner lecture. Je vous laisse le soin d'en prendre connaissance via la plateforme ECHO, si cela n'est déjà fait.

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, informe également d'une modification à l'ordre du jour : pour des raisons juridiques, l'interpellation 24-615 ne sera pas traitée ce soir, mais reportée à la prochaine séance. Sans opposition au sein de l'assemblée, cette modification est acceptée tacitement.

Ordre du jour

4. **RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL**

24-4502 concernant la création du Bureau des sports et des infrastructures sportives.

24-4606 à l'appui d'une demande de crédit de CHF 360'000.- HT pour la poursuite de l'étude du projet d'alimentation en eau potable du secteur Beauregard du Locle et des Brenets.

6. **INTERPELLATIONS**

24-610 De Mme Corinne Schaffner et Mmes Evelyne von Allmen, Martine Donzé, Karen Kinkel, Dominique Breguet, Bernadette Jaques, MM. Alain Krebs, Gaëtan Dubois, Vincenzo Trugli, Michel Jequier, Michel Rosselet, Nicolas Aubert, Théo Dänzer, Nicolas Zaugg, Alexandre Jacot, François Schaffner (PLR-Le Centre-PVL) :
« Présence d'animaux domestiques en milieu scolaire »

Plusieurs médias ont relaté dernièrement la présence d'animaux domestiques, chiens et chats, dans les établissements scolaires, que ce soit dans le cadre de la prévention des accidents par morsures (PAM) ou simplement pour amener une présence apaisante pour les élèves. Si, pour le premier exemple, la présence de chiens est passagère et semble tout à fait justifiée, puisqu'elle participe à l'éducation des élèves, le second cas peut interpeller, la présence de chiens ou de chats dans une classe n'étant pas anodine si ce n'est ponctuellement et dans un but pédagogique. En ce sens, concernant le Cercle scolaire du Locle, nous aimerions connaître les réponses aux questions suivantes :

- Y a-t-il des animaux domestiques présents dans certaines classes du Cercle scolaire du Locle ?
 - Si oui, de quels types d'animaux s'agit-il et combien de classes sont concernées ?
 - Si oui, quelle démarche doivent entreprendre les enseignantes et enseignants souhaitant amener un animal en classe ? Une demande spécifique doit-elle avoir été déposée et à qui doit-elle être adressée (Cercle scolaire, Commune ou Canton) ? Une formation spécifique doit-elle avoir été suivie par le propriétaire de l'animal et/ou l'animal lui-même (ex. zoothérapeute, animal d'assistance, etc.) ?
 - Si oui, quelles sont les conditions que doivent remplir les classes et/ou le propriétaire de l'animal pour pouvoir le prendre en classe (ex. est-ce que l'animal est présent tous les jours de la semaine, toute la journée, doit-il pouvoir bénéficier d'un endroit « calme », etc.) ?
 - Si oui, les parents sont-ils informés de la présence d'un animal dans la salle de classe de leur enfant ? Leur autorisation est-elle nécessaire pour que l'animal puisse être présent en classe (ex. allergies, phobie, etc.) ?

Nous remercions par avance le Conseil communal pour les réponses à ces questions.

24-611 De M. Hans-Peter Renk (membre suppléant) et M. Cyprien Baba (POP) :
« Remplacement du Postomat de La Poste du Locle »

Le Conseil communal envisage-t-il ou a-t-il déjà fait des démarches auprès de la direction centrale (ou d'arrondissement) de La Poste pour connaître les délais de

remplacement du Postomat de La Poste du Locle, victime, il y a quelques mois, d'une effraction à l'explosif ?

Développement :

Victime d'une effraction à l'explosif commise par une bande de malfrats – dont certains ont été récemment appréhendés en France voisine – le Postomat de La Poste du Locle n'est pas remplacé à ce jour. Cela signifie que, pour retirer de l'argent ou pour prendre connaissance de l'état de leur compte PostFinance, les usager-ère-s de La Poste doivent le faire durant les heures d'ouverture.

Sans nouvelles à ce jour, les élus signataires de la présente interpellation souhaitent savoir si le Conseil communal a déjà entrepris des démarches auprès de la direction centrale (ou d'arrondissement) pour connaître les intentions de cette entité concernant le remplacement (indispensable) du Postomat.

24-612 De M. Hans-Peter Renk (membre suppléant) et M. Cyprien Baba (POP) :
« **Rehaussement des quais de la gare du Locle** »

Le Conseil communal peut-il nous dire si la direction des CFF lui a fait (enfin !) connaître la date exacte à laquelle débiteront les travaux de rehaussement des quais de la gare du Locle – travaux promis depuis un certain temps – ainsi que ceux de la restructuration globale de la gare (les bâtiments actuels ne devant plus être utilisés de la même manière qu'auparavant) ?

Développement :

Les dernières informations fournies au Conseil général lors de la précédente législature laissent entendre que le rehaussement des quais de la gare du Locle aurait lieu en 2025. Ce n'est pas forcément très rassurant, l'année 2025 ayant 12 mois comme toutes les autres...

Lors de l'une des dernières séances de la législature précédente, le conseiller communal Philippe Rouault, en charge du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (abrégé : DUMAS, homonyme d'un général et de deux écrivains français), interpellé à ce propos, avait assuré qu'il en discuterait avec la direction des CFF lors d'une prochaine rencontre. Celle-ci a-t-elle déjà eu lieu ou sinon, quand aura-t-elle lieu ? Pour reprendre le refrain d'une chanson célèbre du regretté chanteur Boris Vian, « Arthur, où t'as mis le corps ? » : « ça a une certaine importance »... pour la population en général et les usager-ère-s du chemin de fer en particulier.

24-613 De M. Hans-Peter Renk (membre suppléant) et M. Cyprien Baba (POP) : « **Le Remontoir à nouveau en panne** »

Depuis « un certain temps » (conclusion d'un sketch du regretté humoriste Fernand Raynaud), le Remontoir était en panne. Depuis, il a été remis en activité. Dont acte. Toutefois, cette indisponibilité prolongée (au contraire de certaines situations antérieures) s'avère problématique. Le Conseil communal peut-il donc nous dire quelles sont les conditions de la maintenance avec l'entreprise chargée de cet office, et s'il envisage de rediscuter lesdites conditions, afin d'obtenir une réparation plus rapide ?

Développement :

Comme mentionné, Le Remontoir a connu une panne pour le moins prolongée. C'était particulièrement fâcheux dans les circonstances présentes : en raison des

travaux en cours à l'avenue de la Gare, pour le réaménagement de cette zone, l'accès n'est pas forcément optimum pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Elles doivent escalader à pied les deux escaliers donnant accès à la gare, ou se faire véhiculer par un-e proche ou en taxi. L'accès au Remontoir permet de pallier cet inconvénient. Une remise en marche, en cas de panne, est nécessaire dans les meilleurs délais. Nous demandons donc au Conseil communal de prendre contact avec l'entreprise chargée de la maintenance pour connaître les causes pour lesquelles l'intervention de ladite entreprise a quelque peu tardé et quelles solutions sont envisagées pour y remédier.

24-614 Interpartis (POP par M. Vivian Bologna, PS-VERTS par MM. Stéphane Reichen et Joël Galvani) : « **Quelles sont les conséquences de la nouvelle règle salariale valorisant l'expérience antérieure des personnes engagées depuis le 1^{er} janvier 2024 ?** »

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle règle d'engagement qui valorise davantage l'expérience, on entend des employé-e-s de la Commune être moins bien payés que des personnes arrivées après le 1^{er} janvier 2024 pour des fonctions et des années d'expérience similaires. Les groupes PS/Verts/POP avaient déposé un postulat en décembre dernier qui demandait d'étudier une mesure transitoire rétroactive de 3 à 5 ans pour préserver le climat de travail dans les services justement en lien avec de potentielles inégalités de traitement liées à la nouvelle réglementation.

1. Quel est le nombre de nouveaux engagements en 2024 ?
2. Quelles sont les mesures déjà prises par le Service des ressources humaines et le Conseil communal pour éviter les inégalités de traitement ?
3. Comment les employé-e-s de la Commune ont-ils été informés de ce changement de réglementation ?
4. Si l'ensemble des employé-e-s étaient engagés nouvellement aujourd'hui, quelles seraient les conséquences sur la masse salariale de la Commune ?
5. Sur cette base, ne serait-il pas judicieux d'imaginer une adaptation échelonnée des salaires des personnes déjà en poste pour éviter un départ des personnes s'estimant injustement traitées ? Un départ de celles-ci engendrerait de facto un nouvel engagement forcément plus onéreux et une perte de savoir-faire.
6. On entend que les évaluations de fonction – et donc la traduction dans la grille salariale – sont dictées par un logiciel. Le Conseil communal peut-il nous dire comment sont fixés les échelons et les classes pour chaque fonction ?

24-4502 – Rapport concernant la création du Bureau des sports et des infrastructures sportives

M. Théo de la Reussille, POP :

- Le groupe POP a pris connaissance avec intérêt du rapport 24-4502 concernant la création d'un Bureau des sports et des infrastructures sportives.

En préambule, le groupe POP remercie le Conseil communal puisque ce dernier n'aurait pas eu l'obligation de présenter cette réorganisation.

Dans l'introduction de son rapport, le Conseil communal évoque les grands projets d'infrastructures à venir sur le site du Communal. A nos yeux, il aurait été intéressant de citer ces projets. Nous partons du principe qu'il s'agit probablement de l'amélioration et la création de vestiaires pour la piscine/patinoire et les terrains de foot avoisinants, ainsi que la mise à niveau des installations techniques, notamment pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la piscine.

Dans son rapport, le Conseil communal énumère les différentes tâches et responsabilités qui incomberont à ce nouveau Bureau des sports : cette énumération n'appelle pas de remarque particulière de la part de notre groupe.

Néanmoins, nous souhaitons mettre en avant l'indispensable collaboration intensive avec le Service de la voirie, qui devra continuer d'être une réalité, notamment pour tous les travaux d'entretien de nos sites sportifs.

La mise en place d'un Bureau des sports est un véritable pas en avant pour promouvoir une culture du sport et du bien-être. Dans un contexte où la santé publique est un défi majeur, il est impératif d'encourager l'adoption d'un mode de vie actif en ville du Locle. Les nombreux clubs sportifs et associations de notre ville sont de vrais atouts.

Ce bureau sera également un vecteur de cohésion sociale : en organisant des événements sportifs, nous renforcerons les liens, favorisant ainsi l'inclusion et le vivre-ensemble. Ces manifestations créeront des occasions de rencontre et de partage, essentielles pour notre tissu social.

Le POP considère donc, comme le Conseil communal, que le sport doit être encouragé sous toutes ses formes et pour toute la population. En conclusion, le POP remercie le Conseil communal pour son rapport. Il l'acceptera, de même que son arrêté.

M. Giancono Giallanza, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS accueille positivement le rapport du Conseil communal et accepte la création d'un Bureau des sports et des infrastructures sportives.

Nous relevons avec plaisir la création de ce poste, qui répond à un véritable besoin pour notre commune. En effet, de nombreux défis seront à relever très rapidement en termes d'infrastructures sportives. Le groupe a néanmoins quelques remarques et interrogations à soumettre au Conseil communal sur son rapport.

Premièrement, qu'en est-il du cahier des charges définitif du nouveau délégué aux sports ? Il nous paraît nécessaire d'avoir des informations plus précises sur le cahier des charges final. En effet, nous ne souhaitons pas que le nouveau délégué soit absorbé en grande partie par les aspects techniques liés, notamment, au renouvellement des infrastructures sportives de la Commune, à la suite du transfert de certaines tâches y relatives des services de la Voirie et de la Gérance.

Deuxièmement, la promotion du sport, de même que celle de la santé et du bien-être doivent être mises en exergue par le nouveau délégué, et ainsi explicitement figurer dans son cahier des charges. Dans ce sens, le budget de Fr. 10'000.- par année en Biens, services et marchandises n'est-il pas quelque peu limité pour les besoins de promotion et de prévention à la santé par le biais du sport ?

Troisièmement, une synergie avec la Ville de La Chaux-de-Fonds doit également figurer dans le cahier des charges du nouveau délégué aux sports. Nous regrettons qu'une telle synergie ne soit mentionnée nulle part dans le rapport du Conseil communal. Pourquoi cette synergie n'y figure-t-elle pas ?

Nous rappelons que le groupe socialiste demande, depuis plusieurs années, qu'un point spécifique concernant la collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds figure dans chaque rapport soumis au Conseil général. Nous souhaitons, en ce début de législature, que ce point soit réglé une fois pour toutes par notre Exécutif et l'administration.

Comme déjà annoncé, le groupe PS-VERTS soutient le rapport du Conseil communal et accepte la création d'un Bureau des sports et des infrastructures sportives.

M. Théo Dänzer, PLR-VL :

- Nous tenons à remercier le Conseil communal pour son rapport. Le groupe PLR-VL est conscient de l'importance du sport et de son impact sur l'éducation et le développement de notre jeunesse. Nous soutenons donc le développement des activités sportives au sein de notre commune en créant un bureau dédié à ces activités.

Cependant, les discussions qu'a suscitées la lecture de ce rapport ont permis de soulever plusieurs interrogations. Nous regrettons quelque peu le manque de précision à propos du cahier des charges et du profil recherché pour le poste de délégué aux sports.

Malgré ces zones d'ombre, nous avons néanmoins décidé à l'unanimité de suivre le Conseil communal pour la création de ce bureau. Nous demandons tout de même au Conseil communal d'assurer un suivi de la démarche avec la Commission des sports pour présenter les éléments manquants et importants cités précédemment.

Nous encourageons également le Conseil communal à rester ouvert aux différentes opportunités qui se présenteront à lui, et à rester flexible quant à l'organisation du futur bureau, comme, par exemple, en fusionnant les deux postes de 60 % et 20 %, pour peut-être améliorer les chances de trouver la perle rare.

Par ailleurs, nous nous demandons si le Conseil communal a trouvé un remplaçant au responsable de la promotion, qui part à la retraite à la fin de cette année. La réflexion de créer un seul poste combinant les sports et la promotion a-t-elle été menée ? Cette fusion permettrait de créer une synergie entre ces deux secteurs d'activité.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion (DEJSP) :

- Le Conseil communal remercie les différents groupes pour leurs retours favorables concernant ce rapport. Comme vous l'aurez compris, la volonté du Conseil communal, avec ce rapport, est de renforcer notre politique du sport pour répondre à un besoin de la population, et ainsi d'améliorer l'attractivité de notre commune.

Les enjeux de cette politique publique dépasseront le simple cadre du sport et seront aussi sociaux, économiques et de santé publique, notamment pour contrer l'augmentation de la sédentarité.

La mission du futur délégué aux sports – avec un taux estimé à 60 % – sera organisée autour de cinq thèmes :

1. Le maintien et le développement de nos infrastructures sportives avec, entre autres, le suivi du futur projet de rénovation de la piscine-patinoire.
En réponse à une question du POP, il s'agit effectivement du projet de rénovation de la piscine, avec les vestiaires pour la patinoire, ainsi qu'une réflexion sur les vestiaires au niveau du terrain du Communal, à la suite de la disparition programmée du terrain du FC Ticino.
2. La promotion du sport, de la santé et du bien-être.
3. La coordination ou l'organisation de manifestations sportives.
4. Le soutien aux clubs locaux en facilitant leur fonctionnement et leur développement.
5. Le travail en réseau, notamment avec La Chaux-de-Fonds, le Canton et les organismes de subvention.

Le cahier des tâches sera affiné avec les ressources humaines une fois l'acceptation du rapport par votre Autorité, mais il sera étroitement lié à ces cinq thèmes. Pour répondre également à la question posée par les groupes PLR-VL et PS-VERTS, s'agissant d'un poste à responsabilités, il est important d'avoir une vision claire, de donner un cadre précis avec des objectifs mesurables. Néanmoins, une nouvelle personne va arriver avec son expérience, des diplômes, et c'est aussi important qu'elle apporte de l'innovation et ses idées pour ce poste.

En réponse à une question du PLR-VL par rapport aux objectifs visés, il y en aura plusieurs. Quelques exemples :

- être un point d'entrée unique pour l'organisation de manifestations sportives,
- la mise en place d'un formulaire en ligne pour annoncer les manifestations dans le but de faciliter et centraliser les demandes : par exemple, la gestion de matériel, la vaisselle réutilisable ou les subventions communales,
- l'accès à tous de la pratique du sport,
- les retombées médiatiques dues à des événements sportifs d'envergure : comme exemple, nous pouvons citer le dernier match de coupe suisse entre le FC Le Communal Sport Le Locle et le FC Zurich, qui a eu une belle couverture médiatique,
- ou encore l'augmentation de la fréquentation des installations sportives, c'est-à-dire une optimisation de leur utilisation.

Une question du groupe PLR-VL portait également sur le profil souhaité. Le voici dans les grandes lignes :

- une formation avec orientation en management du sport ou titre jugé équivalent,
- une formation complémentaire en management public du sport ou en gestion d'installations sportives serait un atout – ou la personne serait disposée à suivre une formation,
- une expérience dans le domaine du sport dans une collectivité publique,
- une bonne connaissance des entités, associations et clubs sportifs de la région,
- de bonnes compétences en communication et un intérêt pour le service public,

- des capacités d'analyse et de synthèse, y compris au niveau des aspects financiers,
- une personne polyvalente, disponible, et avec de l'entregent.

Comme mentionné dans le rapport, ce Bureau des sports sera intégré au Service promotionnel, culturel et touristique, ce qui permettra des synergies en termes de promotion, ainsi qu'au niveau du secrétariat. Cette configuration permet aussi de ne pas multiplier des petits services.

Une question relative aux tâches et au pourcentage demandait s'il serait possible de fusionner le poste de délégué aux sports avec les 20 % de secrétariat aux sports : comme il s'agit vraiment de deux domaines différents, avec des cahiers des tâches différents, il ne semble pas adéquat de n'avoir qu'un poste pour ce Bureau des sports. La synergie est meilleure avec un cahier des tâches et des objectifs différenciés pour ces deux postes.

Il était aussi demandé si l'on pouvait regrouper ce poste avec celui du futur responsable promotion et communication. Effectivement, nous n'avons pas encore trouvé la perle rare. Nous avons presque trouvé la bonne personne, mais elle a malheureusement renoncé au dernier moment. Nous allons en discuter la semaine prochaine au Conseil communal. Nous devrions remettre au concours ce poste de responsable promotion et communication, avec un taux d'environ 80 %.

Toutefois, nous ne pouvons pas ajouter toutes les tâches du délégué aux sports – qui représentent un 60 % – au poste de responsable promotion et communication. Actuellement, cette personne travaille à 100 % et fait déjà plus d'heures qu'elle ne le doit. Le « brelan d'as » est la promotion de la ville et ce sont vraiment des objectifs séparés, avec des profils différents. Le Conseil communal a estimé que ce n'était pas une bonne idée de charger encore plus le responsable promotion et communication. En plus de cela, nous ne pourrions pas faire tout ce que nous souhaitons faire pour la promotion du sport.

S'agissant du suivi par la Commission des sports, celle-ci sera bien sûr régulièrement convoquée, de même que pour le projet au niveau de la piscine-patinoire. Il y aura donc un suivi régulier. De gros projets en lien avec le sport étant à venir, cette commission sera souvent sollicitée.

Une dernière question portait sur les synergies avec La Chaux-de-Fonds. Nous ne l'avons pas mentionné et il s'agit effectivement d'un oubli. Ce sera fait pour les prochains rapports.

Cela dit, il y a de bonnes synergies avec La Chaux-de-Fonds. J'ai eu plusieurs contacts avec le responsable des sports de La Chaux-de-Fonds. Cela nous a aussi donné une idée quant au type de profil recherché pour la Ville du Locle. Pour donner un exemple, à l'occasion de la rénovation de leur piscine, nous avons été invités par le responsable des sports, et nous avons pu la visiter, visiter les installations techniques. Il y a une bonne collaboration, qui est à poursuivre ces prochaines années.

Je crois avoir ainsi répondu aux questions, et je remercie d'ores et déjà les groupes qui accepteront ce rapport et cet arrêté.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 24-4502**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant la création du Bureau des sports et des infrastructures sportives** au sein de la commune du Locle est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant la création du bureau des sports et des infrastructures sportives au sein de la commune du Locle

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal du 11 septembre 2024,

Arrête :

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à créer un bureau des sports et des infrastructures sportives.
- Art. 2.- Ce bureau est intégré dans le chapitre comptable « 5700.3410 – Secrétariat sports et loisirs – sports ».
- Art. 3.- L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} février 2025.
- Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

24-4606 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 360'000.- HT pour la poursuite de l'étude du projet d'alimentation en eau potable du secteur Beauregard du Locle et des Brenets

M. Gérard Santschi, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS acceptera le crédit pour poursuivre l'étude pour l'alimentation en eau du secteur de Beauregard jusqu'aux Brenets.

Nous avons apprécié la présentation de ce projet à la Commission des énergies et eau et à la Commission financière. Il est grand temps que le dossier de cette réalisation avance, puisque c'est déjà aux alentours de 2012 qu'une demande de la Commune des Brenets à ce sujet avait été déposée.

D'une manière générale, le groupe PS-VERTS aimerait que les projets de rapport soient envoyés plus rapidement aux commissions pour que les commissaires puissent se préparer correctement. Bien entendu, cela concerne toutes les commissions de la Commune, pas seulement les deux commissions précitées.

Ce projet correspond à une véritable demande pour le secteur concerné. Il apportera une amélioration de l'alimentation en eau, notamment en période d'étiage, tant en matière de consommation que de sécurité incendie.

Nous avons noté avec regret que la Commune des Planchettes ne souhaite pas les avantages décrits ci-dessus, à part quelques bâtiments dans la zone agricole. Si cette commune devait finalement rejoindre le projet, les installations techniques prévues suffiront-elles ? Etant donné que nous n'avons pas transmis la question au Conseil communal, il peut en prendre note : comme il s'agit d'un projet, nous n'avons pas forcément besoin de la réponse ce soir.

C'est avec plaisir que nous avons entendu le Conseil communal nous dire que les installations techniques sont prévues selon les normes actuelles. Les futurs ouvrages remplaceront donc avantageusement les installations en place, qui sont dangereuses et désuètes.

Concernant le chapitre des subventions et de la participation des propriétaires, nous aimerions qu'il ne soit plus au conditionnel – bien que ce soit toujours difficile – et que les sommes annoncées soient comprises comme définitives. Le conditionnel devrait donc disparaître...

En page 11, nous avons apprécié le fait qu'une collaboration – ou synergies – avec la Ville de La Chaux-de-Fonds soit mentionnée, ce qui correspond exactement à la demande de notre collègue concernant la Commission des sports : il s'agit d'un point « obligatoire » dans chaque rapport du Conseil communal.

Comme évoqué en commission, nous aimerions que le Conseil communal se penche, à futur, sur les tarifs de l'eau, en revoyant le pourcentage des parts fixe et variable, ceci non pas en réinventant la roue, mais selon les normes de la SSIGE – Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux – si celles-ci évoluent dans un sens ou dans l'autre. Ce sujet n'est pas prioritaire pour l'instant, mais le Conseil communal et le mandataire du réseau d'eau – donc Viteos – peuvent ainsi l'avoir déjà en tête. Comme déjà dit, le groupe PS-VERTS acceptera ce rapport et son arrêté.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Le groupe PLR-VL a pris connaissance du rapport relatif à l'appui d'une demande de crédit pour le projet d'alimentation en eau potable du secteur Beauregard du Locle et des Brenets. Ne passons pas par quatre chemins : ce rapport a trouvé un écho très favorable dans nos rangs.

En effet, le projet concerné par la demande d'étude répond à une problématique sérieuse : celle de l'accès à l'eau pour notre agriculture sur ce secteur. De l'eau nécessaire aux familles de ces fermes, mais indispensable aux exploitations dans le cadre de leurs activités économiques, surtout laitière. Malheureusement, force est de constater que le changement climatique, ainsi que les normes demandées au secteur agricole accentuent les besoins en eau. Un approvisionnement par camion, comme fait jusqu'ici, n'est ni économiquement ni écologiquement soutenable sur le long terme.

Le groupe PLR-VL salue le partenariat public-privé pour répondre à cette problématique, lequel est véritablement gagnant-gagnant, tant pour les usagers concernés que pour notre Commune. Comme l'explique le rapport, cet ouvrage facilitera l'interconnexion des deux réseaux d'eau de notre Commune. De plus, ce projet permet également de renforcer la défense incendie : on sait que les fermes sont vulnérables aux incendies, après plusieurs tragiques incidents dans le district il y a quelques années.

Cerise sur le gâteau, ce projet sera hautement subventionné. En comptant la participation des privés, la facture finale devrait être bien amoindrie pour une plus-value intéressante. Cela est également possible grâce aux autres partenaires intégrés dans le projet, dont l'ECAP et le Canton de Neuchâtel. De plus, l'implication de ces acteurs démontre la robustesse et la pertinence du dossier. En effet, la conduite maîtresse étant déjà là et en considérant les besoins précédemment décrits, il semble difficile de s'opposer à un projet qui paraît naturel et logique.

Nous saluons également l'exhaustivité du rapport ainsi que la séance d'information auprès des commissions citées, qui auront su tarir toutes nos interrogations.

En conséquence, le groupe PLR-VL acceptera à l'unanimité cette demande de crédit, et remercie le Conseil communal pour son travail. Souhaitons que ce genre de projet soit source d'inspiration pour d'autres partenariats visant à développer notre territoire.

Mme Suzanne Zaslowski, POP :

- Le groupe POP a étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 360'000.- pour la poursuite de l'étude du projet d'alimentation en eau potable du secteur Beauregard du Locle et des Brenets.

Il est évident que le ravitaillement en eau potable sera toujours important. D'ailleurs, une phrase connue le dit : « L'eau, c'est la vie ». Celle-ci rejoint, à une petite différence près, le slogan de notre commune : « Le Locle, Qualité de vie ». Le projet prend donc tout son sens.

Dans notre discussion, nous avons relevé le fait que ces travaux ne concernent qu'une petite partie de la population dans les hauteurs de la ville, et que ceux-ci pourraient coûter chers à long terme malgré les subventions. Néanmoins, force est de constater que l'agriculture est un apport essentiel dans notre région : le verdict était donc clair, par solidarité pour les citoyennes et citoyens loclois et brenassiers qui maintiennent encore l'activité agricole malgré les difficultés liées à ce métier. Nous soutenons l'engagement de tels travaux, surtout quand il s'agit des normes d'hygiène pour la santé des consommatrices et consommateurs.

Au chapitre « Historique », il est mentionné que la Commune des Planchettes faisait partie du projet d'origine, mais qu'elle s'est retirée à la suite de la fusion.

Par contre, au chapitre « Synergies avec la Ville de La Chaux-de-Fonds », il est indiqué que le projet permettra d'alimenter des bâtiments agricoles localisés sur le territoire des Planchettes. Pouvez-vous nous éclairer sur l'intégration de ces fermes situées en dehors du périmètre ?

D'autre part, nous avons noté que ce projet s'inscrit dans le cadre du plan général d'approvisionnement en eau du Locle et des Brenets : ceci facilite l'interconnexion des deux réseaux d'eau. La localité des Brenets connaissant souvent un fort étiage sur une période de l'année, ce sera donc utile pour la gestion du débit. De plus, l'ajout de bornes hydrantes permettra d'assurer la défense incendie du secteur selon les recommandations de l'ECAP.

Le fort subventionnement annoncé est une bonne nouvelle dans la démarche. Quelles sont les conditions permettant d'obtenir ces subventions ?

Nous sommes conscients que le développement de notre commune passe par les investissements. Malgré quelques réserves de notre part, nous accepterons ce rapport et son arrêté.

M. Anthony von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Economie et des Ressources humaines (DEFERH) :

- Le Conseil communal remercie les groupes de l'accueil favorable réservé à ce rapport et à cette demande de crédit.

Sans vouloir être trop long, le Conseil communal souhaite souligner l'importance de ce projet pour la périphérie nord de notre commune, ainsi que pour l'interconnexion des réseaux d'eau des localités des Brenets et du Locle.

Le projet Beauregard avance, et ce crédit d'étude doit permettre de finaliser un projet débuté il y a plus de 10 ans, comme cela a été dit. L'alimentation en eau d'un secteur de la commune permet de répondre à plusieurs problématiques :

1. l'amélioration de la défense incendie,
2. le maintien d'une activité économique qui nécessite de l'eau en quantité et de qualité, ceci toujours plus,
3. le confort des habitants qui résident dans le secteur concerné.

En outre, ce projet permet de réaliser une mesure phare du prochain PGA, à savoir la réalisation de l'interconnexion des réseaux d'eau du Locle et des Brenets, ceci afin de pallier les faiblesses des ressources en eau du côté brenassier, qui souffre de plus en plus d'étiage en période estivale.

Intégrer cette mesure au projet Beauregard permet de la rendre financièrement réalisable. En effet, elle bénéficiera, comme le reste du projet, d'un subventionnement cantonal et fédéral à hauteur de 70 % dans le cadre des améliorations structurelles agricoles, ceci en raison de son caractère principalement agricole : c'est la base pour l'obtention des subventions pour les améliorations structurelles. Les taux ont été confirmés par les administrations respectives.

A cela s'ajoutent une subvention de la part de l'ECAP dans le cadre de l'amélioration de la défense incendie et, bien entendu, la participation des bénéficiaires du réseau. Ceci ramènera la part communale – prise en charge par le compte de l'eau – à environ 15 %.

Ce crédit d'étude doit permettre de finaliser tous ces éléments et de lancer les phases suivantes de ce projet d'envergure pour notre commune et notre région, telles que décrites dans le rapport qui vous est soumis ce soir.

J'en viens aux différentes questions et remarques des groupes. Concernant la demande de l'intervenant PS-VERTS par rapport au délai d'envoi des rapports, le Conseil communal en prend note et essaiera de faire mieux à l'avenir.

S'agissant de la participation de la Commune des Planchettes, celle-ci a été sollicitée dans le cadre de la première phase du projet, mais elle s'est assez vite retirée. Il reste une ferme sur le territoire des Planchettes qui pourrait être reliée depuis le secteur de la Ferme Modèle.

Aujourd'hui, les installations techniques vont être dimensionnées au minimum, pour permettre un débit sanitaire minimal aux personnes qui se situent notamment en bout de ligne. Cela signifie que dans le projet, tel qu'il est conçu actuellement, nous ne pouvons pas imaginer, à terme, alimenter tout un village avec les mêmes installations, même si ce village ne compte pas plusieurs milliers d'habitants.

Nous pourrions vous donner des informations plus détaillées en commission. Néanmoins, pour ce qui est des conduites, nous avons opté aujourd'hui pour les dimensions minimales, de manière à ce que le débit sanitaire soit acceptable pour les différents consommateurs. Sinon, pour certaines personnes, cela reviendrait à laisser couler l'eau en permanence, ce qui ne fait pas sens.

Concernant la participation des propriétaires, un travail de conventionnement est en cours, lequel reprendra de plus belle avec l'acceptation de ce crédit d'étude. L'objectif est de pouvoir réunir les propriétaires concernés d'ici les prochains mois, et d'établir des conventions avec eux pour définir le prix et les conditions. Sur cette base, le projet pourra entamer une phase moins conditionnelle.

Par rapport au tarif de l'eau, le Conseil communal a entendu la remarque du groupe PS-VERTS relative à la tarification. Il s'agit d'un vaste sujet, qui a été revu en ville il y a quelques années, mais le Conseil communal est conscient de ces éléments.

Pas de question particulière du côté du groupe PLR-VL, si ce n'est que son représentant a relevé l'importance de cette interconnexion entre les deux localités de notre commune.

Une remarque du groupe POP portait sur le nombre d'habitants concernés par cet investissement. Je pense qu'il faut un peu nuancer cet élément en tenant compte de l'interconnexion des réseaux des deux localités : celle-ci va bénéficier finalement à l'ensemble des habitants des Brenets, qui, en période d'étiage, dépendent aujourd'hui exclusivement de l'alimentation du SIVAMO. Cette interconnexion intégrée au réseau Beauregard permet de la réaliser à un coût tout à fait acceptable pour notre collectivité.

Comme je l'ai dit, une ferme sur le territoire des Planchettes – appartenant à l'Etat de Neuchâtel – sera certainement reliée à notre réseau. Des éléments techniques restent à affiner, mais le réseau, tel qu'il est tracé aujourd'hui, alimente la ferme de La Galandrure, située juste de l'autre côté de la frontière communale : c'est le premier bâtiment planchottier après la Ferme Modèle.

Pour obtenir des subventions, il faut que les projets soient, en majeure partie, à vocation agricole. Il faut donc que la majorité – en tout cas un grand nombre – des bénéficiaires soient des exploitations agricoles en activité. C'est un élément prépondérant pour l'obtention de subventions en matière d'améliorations structurelles. Il y a également des subventions de la part de l'ECAP pour la défense incendie, ce qui est un peu différent. Mais pour obtenir une grande part des subventions, il faut que le projet bénéficie, en majeure partie, aux agriculteurs.

Il n'est pas nécessaire que le porteur du projet soit un syndicat d'agriculteurs, le projet peut être porté par la Commune. Néanmoins, il doit être à vocation agricole et nous avons pu démontrer que c'est en majorité le cas. C'est de cette manière que nous pourrions obtenir des subventions de l'Etat de Neuchâtel, qui ont déjà été réservées dans le précédent paquet d'améliorations structurelles du Canton. L'argent est là, il suffit maintenant d'aller de l'avant et de faire aboutir ce projet pour toucher ces subventions.

DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil communal espère ainsi avoir répondu aux différentes interrogations et remercie encore les groupes de l'accueil positif réservé à ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 24-4606**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de Fr. 360'000.-** pour la poursuite de l'étude du projet d'alimentation en eau potable du secteur Beauregard du Locle et des Brenets est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant un crédit de Fr. 360'000.- pour la poursuite de l'étude du projet d'alimentation en eau potable du secteur Beauregard du Locle et des Brenets

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu le rapport du Conseil communal du 11 septembre 2024,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du
Conseil d'Etat du 26 août 2015,
Sur la proposition du Conseil communal,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 360'000.- HT est accordé au Conseil communal pour la réalisation des phases d'étude et d'appels d'offres du projet d'alimentation en eau potable du secteur Beauregard du Locle-des Brenets.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 252'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 108'000.- le montant net finalement à la charge de la Ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100897.52900.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 20 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

24-610 – Interpellation de Mme Corinne Schaffner et Mmes Evelyne von Allmen, Martine Donzé, Karen Kinkel, Dominique Breguet, Bernadette Jaques, MM. Alain Krebs, Gaëtan Dubois, Vincenzo Trugli, Michel Jequier, Michel Rosselet, Nicolas Aubert, Théo Dänzer, Nicolas Zaugg, Alexandre Jacot, François Schaffner (PLR-VL) : « Présence d’animaux domestiques en milieu scolaire »

M. Alain Krebs, PLR-VL :

- Ma collègue qui a déposé cette interpellation ne pouvant être présente ce soir, je vais très brièvement en assurer le développement. En effet, les questions sont claires et devraient permettre d’obtenir des réponses limpides du Conseil communal.

Si nous avons tous en tête le bocal de poissons rouges ou la cage de cochons d’Inde des classes de notre enfance – même si cela devient relativement lointain pour moi – nous nous rappelons aussi que la présence de ces compagnons ne posait pas vraiment de problème à l’époque, si ce n’est de savoir à qui attribuer le privilège de les garder pendant les vacances. Ce qui n’était pas forcément un privilège pour les parents...

Les nouvelles tendances, et surtout la taille de ces nouveaux compagnons, peuvent maintenant poser quelques problèmes, en tout cas quelques soucis. La démarche de prendre un animal en classe peut avoir des répercussions positives, mais pas uniquement. Certes, cela peut contribuer à l’élimination d’une éventuelle phobie, mais combien de temps faut-il pour y arriver, comment se sent l’enfant pendant ce temps et quelles peuvent être les répercussions sur son apprentissage ?

Un autre point, qui ne figure peut-être pas directement dans le texte de ma collègue, concerne les responsabilités en cas d’accident. La morsure d’un cochon d’Inde – pour revenir à ces animaux de notre tendre enfance – n’a jamais eu, à ma connaissance, de graves conséquences. Mais celle d’un chien, c’est tout de suite autre chose, même d’un Golden Retriever, peut-être réputé comme étant placide.

Qui doit prendre en charge les soins de l’enfant si, par malheur, un tel accident devait arriver ? L’assurance responsabilité civile de l’enseignant-e ? La Commune ? Puisque cela se passerait pendant la fréquentation des leçons régulières. Et qu’en serait-il si le problème survenait à la suite d’un comportement peut-être inadapté de l’enfant ? Un animal sujet à de multiples sollicitations peut aussi se lasser et finir par surréagir. Ne risque-t-on pas de voir une situation devenir compliquée à gérer, chacun refusant d’assumer, à ce moment-là, ses responsabilités ?

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de l’Education, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion (DEJSP) :

- Le Conseil communal remercie les interpellateurs de leur prise d’information dans plusieurs médias concernant la présence d’animaux domestiques en classe, et plus particulièrement au sein du Cercle scolaire.

Pour notre part, le seul article récent paru dans un canard local sur le cercle scolaire consiste en la participation à « La Semaine du Goût » en présence de la conseillère d’Etat. Les élèves ont préparé des barres de céréales faites de produits locaux, qui n’ont pas coûté beaucoup de blé, et qui les ont sensibilisés sur les circuits courts. Sans vouloir court-circuiter l’interpellation, j’ai pu constater que nos élèves se sont jetés sur les barres comme des fauves et se sont bien léchés les babines.

Mais revenons-en à nos moutons sur la présence d’animaux domestiques au sein du Cercle scolaire du Locle.

Après un travail de fourmi pour répertorier la présence animale, hier et aujourd'hui, dans le cercle scolaire, et en réponse à votre première question, nous trouvons de manière permanente dans le cercle scolaire un aquarium avec des poissons au collège de Jehan-Droz, ainsi que de nombreux animaux empaillés, dont certains sont sauvages, bien qu'à ce stade, ils ne le soient plus tellement.

Si notre réponse concernant les animaux empaillés peut faire sourire, ou vous laisser supposer que l'on noie le poisson – pas celui de l'aquarium... – il s'avère que le traitement et la conservation de ces animaux nécessitent une attention particulière confiée à la responsable du Musée d'histoire naturelle qui en détient les compétences spécifiques.

En dehors des empaillés et des poissons, des activités de prévention en lien avec le monde animalier sont proposées par le Canton, avec une inscription volontaire des enseignants, comme jadis pour la prévention des feux d'artifice et aujourd'hui pour la prévention des incendies.

Les visites à la ferme sont également possibles : elles y renferment de nombreux animaux, et cela ne ferme ainsi pas la porte du monde animal à nos élèves. Ces activités sont également encadrées par des professionnels.

En dehors des activités cantonales, il n'y a actuellement pas d'expérience animalière en classe, même si parfois les enseignants doivent faire face à des attitudes sauvages... Dans certaines situations, nous savons que les animaux domestiques peuvent être utilisés à des fins de médiation comportementale. Même si cela en vaut – « veau » – la peine, nous prenons le taureau par les cornes autrement au cercle scolaire.

Pour vous donner tout de même une réponse complète, et après une battue dans l'océan des archives scolaires des dix dernières années, une expérience a été menée il y a 10 ans en classe FS et une seconde expérience a démarré l'année scolaire dernière aux Monts. En l'espèce, cela a concerné à chaque fois une classe.

Pour l'expérimentation animale la plus récente, il s'agit d'une reproduction de la première par quelques présences d'un chien entre avril et juin. Toutefois, l'écosystème scolaire ayant passablement évolué, la direction a pris contact avec le SEEO pour la confirmer. Ce processus est en cours. Vous l'avez bien compris, l'autorisation est à demander à la direction de l'école, qui peut la relayer au SEEO. En l'occurrence, la Commune n'est pas compétente pour ces questions pédagogiques, en raison de la séparation des territoires due à la régionalisation.

Nous pourrions stopper notre réponse ici puisqu'elle n'entre pas dans les eaux territoriales communales, mais nous ne pratiquerons pas une politique de l'autruche.

Face à la biodiversité des demandes internes et externes de projets pédagogiques, la direction les analyse au fur et – « furet » – à mesure de leur soumission. La direction a une série de critères d'acceptation qu'elle mobilise pour analyser chaque projet. Nous vous donnons un exemple parmi d'autres : le critère de sécurité, qui permet de déterminer si le pedigree du projet correspond à ce qui peut être mené en milieu scolaire.

Ainsi, lorsque l'on propose un projet pédagogique – et même si les auteurs le trouvent chouette... – il est nécessaire de montrer patte blanche quant aux objectifs du PER, le budget et sa faisabilité, par exemple. Il arrive parfois que les auteurs aient l'impression de se faire couper les ailes par les réponses négatives reçues... Eh bien, ils boudent – « hibou-de » – un moment, mais l'enseignement reste prioritaire.

Pour l'expérience évoquée, l'encadrement s'est fait par une zoothérapeute et une éducatrice canine. Les quelques activités réalisées avec l'animal s'effectuaient exclusivement sous le contrôle du maître des lieux. En effet, même si nous avons affaire à un animal d'assistance

doux comme un agneau, nous ne pouvions pas nous en remettre à notre boule – « poule » – de cristal pour s'assurer que rien n'arriverait.

Pour aller plus en détail – « bétail » – le chien était présent certains après-midi avec une annonce systématique et préalable aux parents et à la direction. Un espace lui était réservé en classe. Aussitôt qu'un signe – « cygne » – de mauvais augure apparaissait, l'animal avait un second territoire où l'on pouvait le nicher.

Nous informons évidemment les parents de ce type de projet, afin qu'ils puissent nous annoncer si la présence de l'animal en classe n'entre pas en contradiction avec la situation de leur enfant. Si c'est le cas, le projet tombe à l'eau, l'animal reste dans son milieu et ne vient pas en classe.

Vous l'aurez compris, avec les animaux en classe, nous marchons effectivement un peu sur des œufs dans la mise en œuvre de tels projets, raison pour laquelle ils sont très rares, voire en voie d'extinction.

Voilà, si nous avons joué un peu « au chat et à la souris » pour répondre à cette interpellation, et si nous comprenons bien les préoccupations animalières des interpellateurs, les enjeux scolaires actuels ne se situent pas dans cette « basse-cour », mais bien dans une jungle de situations problématiques auxquelles les adultes doivent faire face avec trop peu de moyens, malgré la diversité de leurs idées.

A la suite de la question de la présidente, Mme Joëlle Eymann, demandant à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal, **M. Alain Krebs** se déclare satisfait.

24-611 – Interpellation de M. Hans-Peter Renk (membre suppléant) et M. Cyprien Baba (POP) : « Remplacement du Postomat de La Poste du Locle »

M. Hans-Peter Renk, POP :

- Victime d'une effraction à l'explosif commise par une bande de malfrats – dont certains ont été récemment appréhendés en France voisine – le Postomat de La Poste du Locle n'est pas remplacé à ce jour. Cela signifie que, pour retirer de l'argent ou pour prendre connaissance de l'état de leur compte PostFinance, les usager-ère-s de La Poste doivent le faire impérativement durant les heures d'ouverture.

Sans nouvelles à ce jour, les élus signataires de la présente interpellation souhaitent savoir si le Conseil communal a déjà entrepris des démarches auprès de la direction centrale ou d'arrondissement pour connaître les intentions de cette entité concernant le remplacement indispensable du Postomat.

Mme Sarah Favre, directrice du Dicastère des Espaces Publics, de la Sécurité et des Institutions Parascolaires (DEPSIP) :

- Le Conseil communal remercie les signataires du POP pour le dépôt de cette interpellation. Nous sommes conscients que cette fermeture, à la suite de cette explosion, occasionne des désagréments depuis plusieurs mois.

Ces interruptions de service des bancomats ou postomats sont en discussion avec le Canton et les communes, car il n'est pas acceptable de supprimer des services à la population par peur de nouvelles déprédations.

Le Conseil communal a pris contact avec les services de La Poste pour connaître l'échéance de la remise en service du Postomat. Après avoir fait les *douze travaux d'Astérix*, le Conseil communal peut vous apporter les réponses suivantes.

Les services postaux ne peuvent malheureusement pas nous dire exactement quand le Postomat sera à nouveau installé, mais ils mettent tout en œuvre pour que ce soit fait le plus rapidement possible. Néanmoins, l'expérience montre qu'il faut souvent un délai d'au moins six mois après le saccage avant qu'ils puissent fournir un nouveau Postomat, parfois même beaucoup plus longtemps.

Toutefois, il est bon de rappeler que les clients disposent de solutions alternatives : retrait dans les bureaux de poste et visualisation du compte, retrait dans les succursales Migros et Denner, retrait dans les magasins Coop Pronto.

Le Conseil communal et la direction centrale de La Poste resteront en contact, comme c'est le cas depuis la tragique explosion. La direction nous transmettra les délais pour l'ouverture du nouveau Postomat dès qu'elle en connaîtra la date.

Nous espérons que l'interpellateur est satisfait de cette réponse. Il ne s'agit pas d'une réponse claire comme vous le demandez, mais elle confirme néanmoins que le Postomat va faire son retour dans notre belle ville, ce qui est une excellente nouvelle.

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

DU 26 SEPTEMBRE 2024

M. Hans-Peter Renk, POP :

- J'ai pris bonne note de la réponse du Conseil communal. Evidemment, les délais annoncés sont relativement longs. Je suis satisfait du fait que le Conseil communal ait suivi ce dossier, mais je pense que nous continuerons de le suivre aussi dans l'attente d'une solution satisfaisante pour les usager-ère-s de La Poste.

24-612 – Interpellation de M. Hans-Peter Renk (membre suppléant) et M. Cyprien Baba (POP) : « Rehaussement des quais de la gare du Locle »

M. Hans-Peter Renk, POP :

- Les dernières informations fournies au Conseil général lors de la précédente législature laissent entendre que le rehaussement des quais de la gare du Locle aurait lieu en 2025. Ce n'est pas forcément très rassurant, l'année 2025 ayant 12 mois comme toutes les autres...

Lors de l'une des dernières séances de la législature précédente, le conseiller communal Philippe Rouault, en charge du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé, interpellé à ce propos, avait assuré qu'il en discuterait avec la direction des CFF lors d'une prochaine rencontre. Cette rencontre a-t-elle déjà eu lieu ou, sinon, quand aura-t-elle lieu ? Pour reprendre le refrain d'une chanson célèbre du regretté Boris Vian – « Arthur, où t'as mis le corps ? » – « ça a une certaine importance » pour la population en général et les usager-ère-s du chemin de fer en particulier.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) :

- C'est effectivement une problématique. Pour répondre à la question concernant une rencontre avec les CFF, à ma connaissance, celle-ci n'a pas eu lieu.

Le rehaussement du quai n° 1 est un projet répondant aux normes LHand. Beaucoup de promesses ont été faites de la part des CFF. Aujourd'hui, selon les dernières informations que nous avons reçues du chef de projet, les travaux auront lieu entre mi-mai et fin novembre 2026. J'ai reçu cette information tout dernièrement.

Nous allons prendre contact avec les CFF, notamment au niveau de la direction, mais il est difficile de trouver la bonne personne, de pouvoir accéder aux personnes qui pourraient prendre des décisions. Néanmoins, nous avons une piste avec le soutien de Damien Cottier, qui est président de l'association OuestRail : il pourrait nous aider au moins à contacter certaines personnes pour programmer une rencontre.

Voilà la réponse que je peux vous apporter. Ce n'est pas forcément celle que vous attendiez, mais c'est la seule que j'ai à ce jour.

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Hans-Peter Renk, POP :

- On nous avait parlé de 2025, on nous parle maintenant de 2026. Comme disait un ancien ministre français : « Les promesses n'engagent que ceux qui y croient ». Pour les interpellateurs, c'est une raison pour suivre le dossier avec attention, et de se rappeler au bon souvenir non pas du Conseil communal, mais de la direction des CFF, car nous estimons que cela commence à bien faire...

24-613 – Interpellation de M. Hans-Peter Renk (membre suppléant) et M. Cyprien Baba (POP) : « Le Remontoir à nouveau en panne »

M. Hans-Peter Renk, POP :

- Comme mentionné, Le Remontoir a connu une panne pour le moins prolongée. C'était particulièrement fâcheux dans les circonstances présentes : en raison des travaux en cours à l'avenue de la Gare pour le réaménagement de cette zone, l'accès n'est pas forcément optimum pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Elles doivent escalader à pied les deux escaliers donnant accès à la gare ou se faire véhiculer par un-e proche ou en taxi. L'accès au Remontoir permet de pallier cet inconvénient. Une remise en marche, en cas de panne, est nécessaire dans les meilleurs délais. Nous demandons donc au Conseil communal de prendre contact avec l'entreprise chargée de la maintenance pour connaître les causes pour lesquelles l'intervention de ladite entreprise a quelque peu tardé et quelles solutions sont envisagées pour y remédier.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) :

- Merci de cette interpellation. Une réunion avec le CEO de la société Inauen-Schätti est planifiée pour le 16 octobre 2024.

Parmi les thèmes que nous avons analysés au préalable pour décider de ce que nous allons discuter avec lui, il est d'abord question de connaître le type de panne que nous avons le plus souvent, ainsi que d'avoir l'accès à la supervision du Remontoir, que nous n'avons pas aujourd'hui, puisqu'elle est conservée par la société Inauen. Cela ne nous paraît pas très intelligent si nous voulons pouvoir aller de l'avant par nous-mêmes au niveau de la maintenance.

Nous avons un deuxième souci par rapport à cette maintenance : il faut une personne agréée pour agir sur le Remontoir et assurer une maintenance un peu plus importante que simplement changer des roues. Nous allons donc nous approcher de personnes agréées qui sont plus proches de chez nous, car la société Inauen-Schätti se trouve à Stans, au milieu des montagnes, avec un grand nombre de téléphériques : j'imagine donc que le petit Remontoir du Locle n'est pas leur première priorité, malheureusement. L'idée est donc de trouver une personne – peut-être quelqu'un de La Robella, des Bugnenets ou autre – ou de former quelqu'un à l'interne qui pourrait avoir cette accréditation pour réparer notre Remontoir.

Ensuite, le dernier point est d'anticiper une série de pièces de rechange à avoir à disposition : il faut savoir ce qui fait sens de garder chez nous. Il s'agit aussi d'améliorer la communication avec cette société germanophone. Je dois avouer que tous les membres de notre équipe ne parlent pas allemand et cela peut créer des problèmes de communication.

Voilà les solutions que nous prévoyons de mettre en place pour améliorer la fiabilité de notre Remontoir.

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Hans-Peter Renk, POP :

- J'ai pris connaissance avec intérêt de la réponse détaillée du Conseil communal. Ne voulant pas avoir, dans cet hémicycle, la réputation de *contèrléyu*, en patois neuchâtelois – d'insatisfait chronique – je me déclare donc satisfait de cette réponse.

24-614 – Interpellation interpartis (POP par M. Vivian Bologna, PS-Les Verts par MM. Stéphane Reichen et Joël Galvani) : « Quelles sont les conséquences de la nouvelle règle salariale valorisant l'expérience antérieure des personnes engagées depuis le 1^{er} janvier 2024 ? »

M. Vivian Bologna, POP :

- Les questions sont relativement claires. Vu que la thématique a été abordée assez récemment – juste avant Noël – l'idée est d'avoir un état des lieux, et donc d'avoir ainsi connaissance de ce qui est fait au niveau des ressources humaines pour éviter les inégalités de traitement dont nous entendons parler. Sont-elles fondées ? Sont-elles infondées ? Nous aimerions obtenir un état des lieux et savoir quelles sont les mesures envisagées par le Conseil communal pour éviter de fâcheuses situations et des départs de savoir-faire au sein de la Commune.

M. Anthony von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Economie et des Ressources humaines (DEFERH) :

- Le Conseil communal a pris note du dépôt de cette interpellation et y répond volontiers, même si un postulat est en cours de traitement et que le délai de réponse fixé par notre règlement général est de deux ans.

De manière globale, aucune plainte formelle d'employé n'a été remontée au Conseil communal ces neuf derniers mois en relation avec l'attribution des échelons. Nous avons connu une remarque d'un cadre sur un total de 16 engagements depuis le début de l'année 2024.

Des réponses avaient été apportées par le Conseil communal dans le cadre de la séance du Conseil général à propos de la mise en place du nouveau système : rappelez-vous, c'était au mois de décembre de l'année dernière.

A ce moment-là, l'Exécutif avait évoqué au Législatif plusieurs éléments, notamment que notre nouveau système se basait sur celui que la Ville de Neuchâtel avait imaginé dans le cadre de la fusion des communes de Peseux, Corcelles-Cormondèche, Valangin et Neuchâtel. La Ville de Neuchâtel n'a pas mis en place de mesures lorsqu'elle a changé son système. A l'époque, nous avons indiqué au Conseil général que nous avions prévu d'en faire de même, ceci avec l'accord du syndicat SSP, notre partenaire social pour les discussions en lien avec notre politique du personnel.

Le syndicat avait alors accepté de ne pas revenir en arrière, de ne pas mettre en place de mesures transitoires. Nous en avons discuté avec les représentants du syndicat et ils avaient bien compris la difficulté de revenir en arrière. A l'époque, le SSP avait également participé à la mise en place du règlement en Ville de Neuchâtel, et était arrivé à la même conclusion qu'ici, soit qu'il n'était pas réaliste de faire ainsi. Le coût de telles mesures est tellement élevé, que si nous les avions imaginées, le projet de réforme aurait été tué dans l'œuf avant même de naître.

Nous avons également abordé la problématique qui pourrait être engendrée par des mesures transitoires : notamment, ce qu'il faudrait faire si l'on constatait que l'on avait un employé colloqué à un échelon plus élevé que celui auquel il aurait droit en fonction de la nouvelle règle. Aurions-nous dû revoir aussi sa collocation ? Cela semblait compliqué, et c'était la partie des mesures transitoires qui nous semblait amener plus de désagréments que d'avantages.

En plus du coût financier, nous avons évoqué un problème de ressources. La Ville du Locle compte plusieurs centaines d'employés et, entre 2020 et fin 2023, 98 personnes ont été engagées. Réétudier le CV de toutes ces personnes posait donc un problème technique et logistique. C'est un élément qui avait aussi été mis en avant.

Nous avons également relevé que, lorsque nous fixons l'échelon, nous tenons compte de l'expérience et de la collocation salariale des collègues dans les différents services. Nous avons

donc déjà une certaine systématique qui permettait de tenir compte de l'expérience des collaborateurs, même si, parfois, les choses peuvent effectivement être différentes.

Il avait aussi été relevé que le Conseil communal peut, dans certains cas, recourir à l'octroi d'échelons discrétionnaires, c'est-à-dire l'octroi d'un échelon supplémentaire annuellement : ceci permet de remédier à une inégalité vraiment importante qui pourrait se présenter.

La problématique de la dispersion des salaires avait également été abordée. C'est un élément qui figure également dans notre règlement : nous devons tenir compte de la dispersion des salaires d'une classe salariale, lorsque l'on fixe l'échelon d'une nouvelle personne arrivant dans cette classe.

Ainsi, à la suite du Conseil général du mois de décembre 2023, le Conseil communal s'est donné environ une année pour analyser ce nouveau système. Cela nous aurait permis de répondre au postulat dans le délai fixé légalement.

Aujourd'hui, après 9 mois, nous constatons que le Législatif revient à la charge sur cette question. La réponse que nous pouvons lui apporter est que les réflexions que nous menons actuellement consistent à définir si ce nouveau système perdurera, ou s'il sera modifié en raison d'un trop grand nombre d'inconvénients dans son application, et aussi dans le ressenti de notre personnel.

A l'heure actuelle, le Conseil communal est donc en pleine réflexion. Nous avons moins d'une année de retours sur ce système. Il est donc un peu prématuré de répondre sur les adaptations que le Conseil communal entend faire, même s'il est conscient que certaines inégalités peuvent apparaître, lorsque l'on met en place un nouveau système.

Pour répondre plus en détail aux questions de l'interpellateur, en commençant par le nombre de nouveaux engagements en 2024 : je vous ai parlé de 16 engagements validés par le Conseil communal, sans les contrats de durée déterminée, ni les apprentis, ni les stagiaires.

Concernant les mesures déjà prises par le Service des ressources humaines et le Conseil communal, nous avons envie de répondre qu'un changement de système engendre, de fait, des inégalités de traitement si les collaborateurs comparent leurs échelons entre eux. Le syndicat avait été sensibilisé à cette question d'inégalité de traitement, et l'annonce de la non-entrée en matière sur des mesures transitoires avait été faite à l'époque.

S'agissant de l'information donnée aux employés de la Commune, le personnel reçoit à son domicile, une fois par année, un courrier postal du Conseil communal lui indiquant les récapitulatifs des changements pour l'année suivante : indexation des salaires à l'IPC, attribution de l'échelon automatique prévu dans le cadre de notre règlement et modifications en lien avec les horaires de travail ou les règles qui concernent les relations de travail. Le personnel a été informé à ce moment-là que les règles étaient modifiées. Il est ensuite de sa responsabilité de consulter le règlement qui a été modifié.

D'autre part, tous les cadres de la Commune ont bénéficié d'une présentation complète par le Service des ressources humaines dans le cadre des séances destinées aux cadres communaux, qui ont lieu quelques fois par année. Les documents de cette séance ont été transmis à chaque participant avec un procès-verbal, et ils sont également disponibles sur notre intranet.

Par rapport à l'impact sur la masse salariale, comme cela a été dit dans la discussion du mois de décembre – dont je vous ai résumé les grandes lignes précédemment – le Conseil communal n'a pas réalisé cette estimation, car elle est extrêmement chronophage. Il s'agit d'un énorme travail, puisqu'il faut reprendre les CV de tout le personnel, soit environ 300 personnes en emploi fixe, sans tenir compte des auxiliaires. Le coût de rattrapage serait très important, et il n'avait déjà pas été souhaité lors du changement de politique salariale en 2014. A ce

moment-là, nous avons repris tout le personnel dans chaque fonction, selon la rémunération, sans tenir compte du nombre d'échelons. Que faisons-nous aujourd'hui si nous constatons encore une fois que nous avons des collaborateurs qui ont trop d'échelons ? Et nous savons que c'est le cas : certains collaborateurs, si on lance une comparaison, ont trop d'échelons.

Question suivante : « Sur cette base, ne devrait-on pas imaginer une adaptation échelonnée des salaires des personnes déjà en poste pour éviter le départ des personnes s'estimant injustement traitées ? » Finalement, le Conseil communal a envie de répondre à cette question en disant que le coût engendré ne serait pas supportable aujourd'hui pour la Commune. Vous savez que nos finances ne sont pas au beau fixe, et notre masse salariale évolue annuellement, notamment avec l'attribution de l'échelon automatique – ce qui représente environ Fr. 200'000.- d'augmentation par année – ainsi qu'avec l'indexation de nos salaires à l'IPC. La Ville du Locle, à quelques rares exceptions près – qui ont été compensées par la suite – n'a jamais retenu complètement l'IPC et n'a jamais baissé les salaires par rapport à la baisse de l'IPC.

Une question est posée concernant le turn-over : cela a-t-il un impact sur le turn-over de la Commune ? Sachez qu'il s'élève, en 2023, à 5,5 %. Il est très bas, en comparaison d'autres collectivités publiques : par exemple, en 2023, 6 employés ont démissionné, et le taux moyen de la mobilité du personnel au niveau national s'élève à plus de 16 %.

On considère aussi que les conditions salariales offertes par la Ville sont tout à fait concurrentielles, avec une adaptation quasi automatique à l'IPC et l'octroi d'un échelon annuel, lequel a été octroyé pratiquement chaque année depuis 2014. Nous l'avons retenu une fois, mais l'avons rattrapé l'année suivante. La progression salariale suit, à un échelon près, ce qui avait été convenu en 2014.

Concernant la question des départs : un départ engendrerait-il, de facto, un nouvel engagement forcément plus onéreux et une perte de savoir-faire ? Nous avons envie de répondre que ce n'est pas forcément le cas. Cela dépend des profils sur le marché, ainsi que du nombre d'échelons déjà acquis par la personne qui s'en va. C'est vrai, le Service des ressources humaines fait face régulièrement à des insatisfactions du personnel au niveau salarial. Mais tout n'est pas forcément plus rose ailleurs. Et encore une fois : la politique salariale de la Ville du Locle n'est pas une politique salariale *low cost*.

Finalement, il est aussi avéré que le salaire est rarement un facteur de motivation, mais plutôt de démotivation d'une personne. Il s'agit de mettre en avant nos autres avantages et des conditions de travail tout à fait acceptables au regard de ce qui se passe ailleurs.

Nous travaillons aussi sur un concept de marque employeur, permettant à nos collaborateurs de mieux s'identifier à la Ville, par exemple en bénéficiant de l'accès à certaines infrastructures communales, ceci afin que les gens aient l'impression d'appartenir à la même entreprise. Ce sont des éléments que nous nous réjouissons de présenter au Conseil général, nous espérons le plus vite possible.

La dernière question évoque l'évaluation des fonctions dictées par un logiciel pour leur correspondance au niveau de la grille salariale. Nous avons effectivement un logiciel qui permet de gérer les descriptions de poste. Il y a plusieurs dizaines de postes différents à la Ville du Locle : la liste figure dans le règlement d'application du statut du personnel.

Les classes sont attribuées en fonction du niveau de responsabilités – l'employé a-t-il des personnes sous sa responsabilité, a-t-il des responsabilités financières, des responsabilités décisionnelles – ou des attentes par rapport au poste, soit, par exemple, un CFC, une maturité, un bachelor ou un master.

La classe est ainsi déterminée pour l'ensemble des fonctions de la Ville, selon la même grille de critères et d'objectifs. C'est parfois incompris, parce que certains services ont l'impression de faire quelque chose de très particulier par rapport à un autre service. Vous savez que nous avons un bureau d'observation des chronomètres, un guichet social régional, un secrétariat d'école, une voirie, etc. Nous avons vraiment des fonctions très diversifiées, et c'est un enjeu de réussir à trouver des critères dénominateurs communs pour classer ces fonctions.

Il faut savoir que la Ville de La Chaux-de-Fonds, la Ville de Neuchâtel et l'Etat de Neuchâtel utilisent le même logiciel. Nous ne sommes donc pas seuls dans notre coin à utiliser ce logiciel d'attribution des classes. L'évaluation des fonctions par un tel système informatisé permet une équité de traitement et une base objective pour l'ensemble de la Commune.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, vous savez que les échelons sont attribués selon l'art. 137 du règlement d'application, et nous tenons compte de l'expérience de la personne selon les coefficients prévus : ce sont tous ces éléments dont vous aviez été informés à l'époque et qui sont de la compétence du Conseil communal.

Le Conseil communal sait qu'il a été long, mais il espère avoir été suffisamment clair au sujet de ce jeune système qui doit encore être totalement analysé après moins d'une année seulement de fonctionnement. Aussi, il est difficile pour nous aujourd'hui de tirer des conclusions par rapport à ce système. Nous ferons part de nos réflexions et de notre avis sur la situation au Conseil général et à la Commission financière en temps voulu.

Néanmoins, aujourd'hui, nous pouvons vous dire d'emblée que, à l'instar de la Ville de Neuchâtel autrefois, nous n'envisageons pas de mettre sur pied un système transitoire comme nous l'avions dit à époque. Encore une fois, ces discussions ont fait l'objet d'une validation par le SSP et l'assemblée des employés de la Commune qui sont syndiqués auprès du SSP. Ce n'est pas juste le représentant syndical qui, dans son coin, a dit « Oui, pourquoi pas ? » Ces propositions de modification sont toujours remontées à l'assemblée du syndicat qui regroupe des employés syndiqués au sein de la Commune.

C'est un processus qui prend un peu de temps, mais qui se fait de manière transparente avec le syndicat, qui est notre partenaire dans le cadre de ces discussions. J'espère ainsi que votre indice de satisfaction sera le plus élevé possible.

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Vivian Bologna, POP :

- Le jeu est inégal : il a pu parler un quart d'heure et je devrais être concis en une minute. A partir de là, je ne peux rien vous dire. Je ne suis pas satisfait, même si l'exercice de communication a été excellent, il faut le reconnaître. Néanmoins, je retiens deux choses. D'abord, on nous dit que, de toute façon, c'est trop cher, mais, en même temps, les coûts réels n'ont pas été évalués. Ceci est déjà problématique à mon sens, car, sur les 300 personnes qui sont employées par la Ville, on peut imaginer que certaines d'entre elles sont de toute façon au plafond et qu'elles ne sont donc pas concernées par la nouvelle réglementation. Ensuite, il y a celles qui sont employées et qui viennent d'arriver avec la nouvelle réglementation. Ainsi, toute une série de personnes n'est, de toute manière, pas concernée par cette réglementation. Mais passons...

Je retiens aussi que l'on nous dit qu'un postulat a été adopté, mais que, finalement, on ne fera rien. Je trouve cela quelque peu problématique par rapport à la décision du Législatif.

DU 26 SEPTEMBRE 2024

Pour conclure, en fin de compte, si des gens se plaignent et ont l'impression de ne pas comprendre un système, ou qu'ils ont l'impression d'être traités de manière inégale, jouer à l'autruche ne va certainement pas nous rendre service en tant qu'employeur.

La séance est levée à 21h01.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

La présidente,
J. Eymann

Le secrétaire,
W. Buirette